



DEFINITIONS & EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Constituant l'un des quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et inscrite en ses articles 12 à 15 et 17, la participation implique que les États et les acteurs responsables (familles, communautés, professionnels...) garantissent à l'enfant « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant » et que celles-ci soient « dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Nécessaire et indispensable, le droit à la participation est transversal et constitue un levier pour la réalisation de tous les autres droits de l'enfant.

Il s'agit d'un processus continu basé sur le respect mutuel et le droit à une information adaptée, qui se caractérise par le dialogue entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes. A travers l'exercice volontaire de ce droit, les enfants peuvent jouer un rôle actif dans tous les processus de prise de décisions qui les concernent et apprendre comment leurs points de vue et ceux des adultes sont pris en compte et influent sur le résultat de ces processus. Plusieurs degrés de participation sont ainsi possibles, de la simple consultation à la pleine participation (exemple : projet initié, mené à bien par des enfants).



La participation doit cependant être accompagnée afin que les enfants ne fassent pas l'objet de décisions prises par les autres et puissent jouir de ce droit fondamental, dès lors qu'ils sont capables de former leur propre opinion et de l'exprimer. En ce sens, les professionnel.le.s jouent un rôle essentiel. Ils doivent par ailleurs s'assurer que la programmation participative soit « éthique » et mette l'accent sur la non-discrimination, la protection, l'intérêt supérieur de l'enfant et le principe de « ne pas nuire ».

Créé en 2014 dans le cadre de la Coordination Humanitaire et Développement, le Groupe Enfance rassemble aujourd'hui 19 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international.

Ces organisations partagent la conviction qu'une attention constante et soutenue aux enfants et à leurs droits constitue un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'égalité, l'atteinte des objectifs de développement durable et la paix.

Combinant leurs expertises et savoir-faire, les organisations portent ensemble l'ambition d'insuffler des effets durables d'intégration des droits de l'enfant dans leurs stratégies opérationnelles ainsi que dans la politique de solidarité internationale de la France.

Pour aller plus loin, voir la fiche pratique Participation du Groupe Enfance : www.groupe-enfance.org/fiches-participation



Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence française de développement. Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.

1 Adapter son COMPORTEMENT

La participation des enfants doit être avant tout volontaire. Il faut ainsi leur rappeler qu'ils ont le droit, à tout moment, de ne pas répondre ou participer s'ils ne le souhaitent pas. Les professionnels doivent être conscients/prendre en compte les contextes et circonstances extérieures qui peuvent freiner la participation des enfants.

Pour faciliter cette participation, les professionnels doivent également adapter leur comportement et leur posture : être habillé de manière trop formelle peut par exemple impressionner et créer un obstacle à la proximité avec les enfants.



Il est ainsi recommandé aux actrices et acteurs travaillant avec les enfants de :

- se placer au même niveau que les enfants lors de leurs interventions ;
- adapter son langage et la manière d'interagir avec les enfants : ne pas utiliser des termes techniques, parler en langue locale, veiller à l'utilisation de certains termes ou sujets tabous qui peuvent être mal traduits, formuler des questions ouvertes pour ouvrir le dialogue (Que pensez-vous de ... ? Pour vous, qu'est ce que... ?), etc. ;
- être attentif, attentionné et faire preuve d'une vraie capacité d'écoute ;
- ne pas essayer de se justifier ou d'imposer sa vision des choses ;
- choisir l'interlocutrice ou interlocuteur selon le profil d'enfant et/ou le sujet abordé: par exemple, privilégier du
 personnel formé à la thématique abordée avec l'enfant, qui peut parfois être complexe et sensible et nécessiter un
 accompagnement spécifique y compris en matière de santé mentale; privilégier des femmes pour discuter avec
 des filles et jeunes femmes de sujets touchant aux violences sexuelles et fondées sur le genre ou à la santé
 sexuelle et reproductive; privilégier des éducateurs ou éducatrices connaissant les enfants ou non suivant le sujet
 abordé, etc.

ILLUSTRATIONS

Dans le cadre du programme pluriannuel de soutien à l'éducation des villages reculés de la province d'Oudomxay, l'association Enfants d'Asie a distribué en 2022 des kits de serviettes hygiéniques réutilisables afin de promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène menstruelle dans les communautés isolées du Nord Laos. Ces distributions sont accompagnées de sessions de sensibilisation, d'information, et de formation sur l'hygiène menstruelle, sujet sensible pour les filles/jeunes femmes et parfois tabou pour certaines communautés. Bien que la langue officielle du pays soit le lao, ces villages isolés comptent des groupes ethniques de langues différentes, en l'occurrence des communautés Akha, Hmong et Khmu. Les filles et jeunes femmes de ces groupes ont davantage de risques de voir leurs droits fondamentaux non respectés, notamment par manque d'accès à l'information dans leur propre langue. Pour Enfants d'Asie, il s'est donc agi de s'assurer que les sessions de sensibilisation, d'information et de formation soient dispensées non seulement en langue lao, mais également quand cela s'avérait nécessaire dans les langues ethniques. Des échanges avec les traducteurs et animateurs des sessions en langues locales ont permis de préparer un glossaire de vocabulaire technique en amont des sessions leur permettant également de se familiariser avec ce thème sensible. Par ailleurs, ces animateurs ont été recrutés à l'extérieur des villages dans lesquels ils intervenaient, de manière à encourager les prises de paroles anonymes sans crainte. Cette démarche a permis des échanges particulièrement intéressants avec les filles et de limiter au minimum les concepts non traduits ou non abordés lors des sessions.

Dans le cadre de son projet "Club Droits" mené à Madagascar depuis 2021, l'ONG Un Enfant par la Main (UEPLM) travaille avec une association locale, l'Association des Enfants d'Antananarivo (AEA), pour animer des séances de sensibilisation aux droits.

Les bénéficiaires directs de ces sensibilisations sont des enfants de 8 à 12 ans. UEPLM a préféré externaliser cette prestation pour faire appel à une association dont la promotion des droits de l'enfant et la participation active des enfants sont le cœur de métier. La particularité de l'AEA est de travailler pour et avec les enfants. Elle privilégie le « pair à pair » et la participation de l'enfant. Aujourd'hui, l'AEA est composée de plus d'une centaine d'enfants membres et de 3 animateurs, chacun ayant des spécialités (animation auprès de publics de différents âges).

L'association mène des sensibilisations ludiques, organise du soutien scolaire et des classes vertes, mais travaille également auprès des parents pour les sensibiliser à la protection de l'enfant. L'AEA a intégré la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance grâce à laquelle elle bénéficie de formations et de renforcement de capacités, notamment sur la communication bienveillante.

Dans le cadre des clubs droits d'UEPLM, l'AEA utilise des outils qu'elle a développés avec ses enfants membres. Les animateurs savent utiliser un langage clair et adapté pour les enfants et savent rythmer les séances afin de capter l'attention des enfants et les motiver. Ils sont capables d'ajuster les séances (durée, sujet, modalités d'animation) selon la réactivité des enfants mais aussi selon leur profil et leurs vulnérabilités spécifiques (enfants des rues, enfants victimes de violence, difficultés économiques).









© Un Enfant Par La Main

2 Mettre en place des Environnements Propices...

Pour assurer leur participation, les enfants ont besoin d'un espace sûr pour exprimer leur opinion librement. Cela peut être la maison, le village, l'école, le quartier, la « cité » dans son ensemble, mais aussi un espace dématérialisé tel qu'internet. Le chemin vers cet espace sûr doit lui aussi être pensé et anticipé pour ne pas mettre en danger les enfants ; de la même manière, une réflexion doit être menée sur les personnes présentes dans cet espace afin de s'assurer que les enfants s'expriment librement.



Par ailleurs, la participation des enfants doit être rendue possible par le choix de temps/créneaux horaires et durées adaptés à leur réalité. Enfin, des outils doivent être développés et mis à disposition des enfants pour leur permettre de partager leurs idées, leurs propositions ou pour signaler des situations problématiques. Ces retours ou plaintes des enfants doivent être prises au sérieux et exigent une réponse adaptée de la part des professionnels encadrant les enfants.

ILLUSTRATIONS

En 2023, Enfants d'Asie a déployé son projet KeepMeSafe! (KMS) dans 9 établissements scolaires partenaires aux Philippines et auprès de 17 000 enfants et jeunes. KMS vise à prévenir, détecter, et signaler les cas d'abus sur enfants dans les écoles et les communautés. Des boîtes aux lettres et des formulaires ont été installés dans différents endroits-clés des écoles afin de recueillir les signalements. Une page Facebook et un chatbot en ligne permettent également de signaler des abus. Dans chaque école un groupe référent des droits des enfants a été constitué comprenant des représentant des enfants, des parents, des enseignants et des services sociaux afin de traiter les signalements et de les faire suivre aux autorités le cas échéant. Enfin une vaste campagne de sensibilisation et d'information sur les abus sur enfants a été menée. D'abord dans les écoles auprès des enfants : discours lors des cérémonies quotidiennes de levée du drapeau, interventions dans les salles de classes, affiches et posters dans les couloirs et cours de récréation des établissements scolaires rappelant les droits des enfants et comment prévenir, détecter et signaler les abus. De plus, des temps spécifiques ont été dédiés aux échanges et à la prise de parole par et pour les filles, groupe surreprésenté parmi les victimes d'abus. Ces temps appelés "sorority safe space" étaient encadrés par des travailleurs sociaux d'Enfants d'Asie exclusivement féminins.















Dans le cadre du projet d'Appui à l'enseignement secondaire (PAESB), mené entre 2019 et 2020 au Bénin, l'ONG Action Education a amélioré l'environnement scolaire des enfants, leur protection et leur résultats scolaires en installant dans 114 collèges des boîtes à suggestions. Ces outils simples, accessibles à tous (enfants, parents d'élèves, personnel administratif et enseignants) repose sur une démarche collective et participative : les boîtes permettent de mieux cerner et cibler les maux qui entravent la réussite et le bien-être des enfants, notamment en mettant en lumière et de manière anonyme des situations de violences physiques, mentales et de harcèlement auprès du Comité de Gestion des écoles, chargé ensuite de débattre et de proposer des solutions. Pour chaque solution identifiée, un responsable est chargé de la mettre en œuvre dans un délai déterminé. Les problèmes qui dépassent les compétences des acteurs de l'école doivent être synthétisés et transmis aux services déconcentrés de l'Etat.





© Stefano Maggi / Action Education

Au sein du projet régional ARPEJ (Approche Régionale pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse) mis en place de 2021 à 2023, SOS Villages d'Enfants au Burkina Faso, au Togo et en Côte d'Ivoire avec le soutien de SOS Villages d'Enfants France, les clubs d'enfant jouent un rôle actif dans le système de protection de l'enfance. Les clubs d'enfants sont des espaces exclusivement réservés aux enfants où ils peuvent s'exprimer librement, où ils sont familiarisés aux droits de l'enfant par le jeu, par des mises en situation pratiques, par la création d'œuvres artistiques, potentiellement en partenariat avec les écoles. Ces clubs accompagnent le développement de comportements protecteurs des enfants et mettent en œuvre le principe de participation des enfants. Voici quelques exemples des activités portées par les clubs d'enfants : des activités ludiques et pédagogiques (bibliothèque mobile, ateliers théâtres, etc.) ; des formations sur le fonctionnement d'un club, les droits de l'enfant, le civisme, la prise de parole en public ; l'organisation d'actions au sein de la communauté : émissions radiophoniques par les enfants sur les droits de l'enfant, célébration des journées de l'enfant, compétitions scolaires autour des droits de l'enfant, etc. Les clubs d'enfants interviennent également pour donner l'alerte, lorsqu'un ou une enfant est victime d'une violation de ses droits, à des Comités de protection de l'enfance (CPE), qui la font remonter à leur tour à l'Action sociale. Le projet a permis aux clubs d'enfant de jouer un rôle actif dans le filet de protection de l'enfance, en constituant des espaces d'échanges et d'expression entre enfants, et en signalant les cas de violations.



© SOS Villages d'Enfants Togo

3 Déployer des MÉTHO des d'ANIMATION Adaptées

Pour garantir une participation effective des enfants, les méthodes d'animation utilisées doivent permettre à ces derniers de s'exprimer librement, sans crainte de jugement, en créant des environnements bienveillants dans lesquels les enfants se sentent respectés et protégés.

Ainsi, des méthodes d'animation bien conçues doivent :

- tenir compte des différences d'âge et de capacités cognitives des enfants, afin d'adapter les discussions à leur niveau de compréhension et de développement ;
- tenir compte des besoins individuels des enfants, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, afin de garantir que chaque enfant puisse participer pleinement et bénéficier des activités proposées (inclusion et accessibilité);
- faciliter l'apprentissage actif, permettant aux enfants de découvrir et d'explorer de nouveaux concepts de manière ludique ;
- fournir des explications et des démonstrations concrètes pour permettre aux enfants de comprendre certains concepts difficiles d'accès ;
- aider les enfants à développer leur confiance en eux et en leurs capacités, afin de les encourager à prendre des initiatives et à participer activement.

Pour faciliter les discussions et la libre expression des enfants, des animations ludiques peuvent être utilisées. Elles incluent une variété de méthodes comme les jeux de rôle, les simulations, les jeux de société, les activités artistiques et les jeux en plein air, offrant de multiples façons de capter l'intérêt des enfants, les encourageant ainsi à participer. En effet, les enfants sont plus susceptibles de s'engager et de rester motivés lorsqu'ils trouvent les activités intéressantes et amusantes. Le jeu stimule la créativité et l'imagination des enfants, leur permettant d'explorer de nouvelles idées et solutions de manière non conventionnelle. Cela favorise une participation plus dynamique et inventive. Les activités ludiques réduisent le stress et l'anxiété chez les enfants, créant un environnement où ils se sentent plus à l'aise pour exprimer leurs idées.



Des activités en groupe peuvent aider les enfants à développer des compétences sociales telles que la collaboration, l'empathie, l'écoute active, la capacité d'agir (leadership). Les enfants apprennent à interagir avec leurs pairs, renforçant ainsi leurs compétences sociales.

ILLUSTRATIONS

Dans le cadre du projet ARPEJ (Approche Régionale pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse) mis en place par SOS Villages d'Enfants au Togo, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire avec le soutien de SOS Villages d'Enfants France, les enfants participent à des spots radio de sensibilisation portant sur des sujets les concernant tels que: la promotion de leurs droits, l'importance de les impliquer dans les décisions qui les concernent, ou encore la lutte contre les pratiques culturelles néfastes (mariage précoce des filles, excision, etc). Cette approche est pertinente, car elle permet aux enfants de s'exprimer directement sur des sujets qui les concernent et de s'adresser à leurs pairs par des messages simples et accessibles.

Dans le cadre du projet « Yes l'm In », mené en 2023 à Sliven (Bulgarie), Satu Maré (Roumanie) et Lyon (France), Action Education et ses partenaires œuvrent collectivement pour l'égalité des chances et l'inclusion des enfants et des jeunes vivant en habitat précaire souffrant de discriminations liées à leurs conditions de vie et/ou à leurs origines Roms ou présumées. Le projet vise notamment à créer pour ces jeunes confrontés à des difficultés de vie extrêmement précaires, un environnement de vie ouvert, sécurisant et stimulant et à les impliquer dans une dynamique d'apprentissage commune pour leur faire découvrir le plaisir d'apprendre, faciliter l'estime de soi et l'insertion sociale. L'expression de ces jeunes et leurs capacités à se projeter sont notamment travaillés au cours d'ateliers artistiques (photos, peinture, rédactions) avec des professionnels et leurs productions sont valorisés dans un magazine junior publié chaque année. Afin d'accompagner au mieux ces jeunes, Action Education et ses partenaires ont développé une grille d'auto-analyse des postures et des pratiques pour permettre aux professionnels de prendre du recul sur leurs manières d'agir et de favoriser les échanges et l'horizontalité avec les jeunes (notamment en veillant à la mise en place d'un espace accueillant, l'adoption d'une posture bienveillante, d'ouverture d'esprit et d'écoute, en favorisant la confiance...).







© Médecins du Monde (Partenaire d'Action Education sur le projet « Yes I'm In » en Bulgarie)



© PARTAGE

Dans le cadre de son projet "Les enfants du monde engagés pour les ODD" mené entre septembre 2022 et août 2025 à Madagascar, au Bénin, au Cambodge, en Egypte et en France, l'association PARTAGE forme et accompagne des équipes éducatives pour créer au sein d'écoles primaires, des temps et des espaces propices à la participation des enfants. A travers ce projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), PARTAGE met en relation 3 000 enfants issus de 5 pays à travers le monde pour participer à un dialogue structurant puis à la réalisation de projets communs en lien avec les ODD, les droits de l'enfant et la citoyenneté mondiale (en participant par exemple à une tournée artistique).

4 Favoriser une CULTURE de PARTICIPATION

Pour favoriser une participation sûre, effective et inclusive des enfants, l'organisation doit avoir conscience des enjeux entourant la participation mais aussi de la responsabilité qui en découle, et mettre en place une diversité de mécanismes pour la prendre en compte. Il est ainsi nécessaire de questionner la démarche ou l'intention de son organisation vis-à-vis de la participation des enfants et, lorsque l'engagement est confirmé, d'assurer la sécurité des enfants et d'y allouer du temps et des moyens, ce qui implique une forte redevabilité à leur égard.

Il est donc primordial que tous les professionnels en lien avec les enfants, et plus largement les membres de l'organisation, soient sensibilisés et formés à la participation des enfants, dans un climat d'écoute et de confiance.

Par ailleurs, la participation doit être favorisée à tous les âges et auprès de tous les enfants, en particulier des plus vulnérables, dès que possible et pertinent. Pour cela, il est important de les sensibiliser et de les former à leurs droits. En complément, des ateliers sur le leadership ou la gestion de projets par exemple, peuvent être proposés pour leur permettre de développer des compétences spécifiques et d'avoir la capacité de participer activement à la vie de l'organisation. Ces ateliers peuvent prendre la forme d'un système de mentorat de pair à pair permettant aux enfants d'apprendre grâce à d'autres. Il est aussi nécessaire de les impliquer dans la prise de décision, que ce soit lors de comités mis en place pour recueillir leurs avis et idées ou en leur confiant des responsabilités spécifiques en vue de décisions plus importantes. Les organisations doivent être flexibles et ouvertes aux suggestions des enfants et permettre d'ajuster les activités en fonction de leurs attentes. Enfin, la valorisation des contributions émises par les enfants est importante afin de donner de la visibilité aux initiatives et projets portés par ces derniers.



ILLUSTRATIONS

A Cuzco (Pérou), l'association Qosqo Maki, partenaire d'Apprentis d'Auteuil, vient en aide aux enfants en situation de rue et en forte précarité. Qosqo Maki dispose depuis 1991 d'un programme d'accueil de nuit pour les enfants de moins de 18 ans. Ce dortoir est ouvert aux jeunes et adolescents qui le sollicitent, de manière ouverte et gratuite afin de leur permettre de passer la nuit dans des conditions dignes et sûres.

Dès sa création, ce lieu a été pensé non pas comme un simple lieu d'accueil mais comme un espace ressource à dimension éducative permettant aux jeunes de reprendre confiance pour développer des compétences, affirmer leur propre identité et être pleinement reconnus en tant que citoyens.

Ceci est permis grâce à un mode de cogestion du lieu dans lequel les jeunes sont autant impliqués que les éducateurs. Cela permet de s'assurer que l'espace réponde à leurs demandes et besoins mais aussi de les impliquer dans son maintien en bon état. Concrètement, ce système s'organise autour d'assemblées hebdomadaires avec des échanges transparents entre les jeunes et les éducateurs, permettant la reconnaissance mutuelle de compétences complémentaires mais également des responsabilités individuelles et collectives avec des règles qui génèrent la confiance, la sécurité et un sentiment d'appartenance. Lors de ces "assemblées", les décisions sont prises conjointement et chacun peut s'exprimer. Ainsi les responsabilités sont partagées et les dépenses de la "caisse commune" (les enfants cotisant 1 sol par jour pour y participer), permettant de financer des sorties éducatives et culturelles, des frais de santé et des dépenses collectives, sont décidées collectivement.

Apprentis d'Auteuil favorise également une culture de la participation en organisant des formations et échanges de pratiques avec ses partenaires pour développer la participation au sein des structures, des projets et des actions de plaidoyer.

Dans le cadre du projet "AIM" mené depuis 2021 auprès des enfants et familles en grande précarité à Madagascar, l'équipe locale d'Asmae a expérimenté la restitution des conclusions d'une évaluation finale de projet auprès des enfants. Pour ce faire, les supports ont été adaptés, de même que les éléments clés de la présentation, en accord avec l'évaluateur, afin de s'assurer que les enfants comprennent bien les contenus. Si cette démarche a demandé une préparation plus importante, ce fut une réussite en termes de redevabilité vis-à-vis des enfants, qui étaient curieux et intéressés de connaître les changements que le projet avait générés.

Par ailleurs, un point focal "participation" a été désigné au siège d'Asmae, pour donner plus d'importance à ce sujet et réussir à l'intégrer de façon transverse au sein de tous les projets de l'ONG. Ce point focal a développé un module de formation sur les enjeux de la participation à destination du personnel Asmae des différents pays d'intervention, ainsi que des partenaires locaux. Partageant des outils pratiques, ce module aborde les raisons et moyens de mise en place de la participation. Développé et dispensé dans plusieurs pays d'intervention d'Asmae, certaines équipes terrains l'ont à leur tour redéployé auprès des partenaires locaux.







© Asmae

Accompagner les enfants à devenir les

AMBASSADEURS et AMBASSADRICES pour leurs pairs

Les enfants ambassadeurs et ambassadrices sont un bon exemple illustrant le droit des enfants à une participation authentique, sûre et inclusive. Ces enfants ont un rôle particulier auprès de leurs pairs de transmission des savoirs, pour favoriser l'adhésion au projet et pour remonter les attentes des autres enfants ainsi que les atteintes éventuelles à leurs droits fondamentaux. Sur la base du volontariat, ces enfants peuvent être mobilisés dans l'identification des détenteurs et détentrices d'obligations, lors de dialogues intergénérationnels inclusifs et sensibles au genre ou encore lors de processus d'influence politique et citoyenne (rendez-vous de plaidoyer, conférence, etc.).



Les enfants ambassadeurs et ambassadrices peuvent aussi représenter les intérêts des enfants dans les comités de pilotage des projets ou au sein des conseils consultatifs d'enfants et de jeunes des organisations de la société civile. Il convient de veiller à la représentativité de ces enfants, par exemple en incluant des enfants issus de minorités, et également de s'assurer que la participation à ces instances ne soit pas source de conflit entre les enfants et/ou de le régler le cas échéant. Une attention particulière doit également être portée à la formalisation d'une chaîne de communication entre les enfants ambassadeurs et ambassadrices et les autres enfants. Enfin, il est indispensable de les informer sur les retombées et utilisations de leurs interventions ou des suites qui seront données.

ILLUSTRATIONS

Dans son projet J2A (Jeunesses Actrices de leur Avenir) mené entre 2023 et 2026 à Madagascar, l'organisation Asmae a adopté l'approche des Jeunes Pairs Educateurs (JPE) visant à identifier et former un jeune, nommé JPE, pour accompagner ses camarades dans sa communauté à adopter un comportement sain et responsable au regard notamment des problématiques rencontrées par les jeunes de sa génération (ex: la santé de la reproduction).

Par ailleurs, chez Asmae, les jeunes participent aux Comités de Pilotage (Copil) des projets. Une fiche technique de participation des jeunes aux Copil a été développée par Asmae Madagascar afin d'accompagner le personnel dans l'atteinte d'une participation sûre et adéquate des jeunes. Les enfants sont sollicités sur des sujets qu'ils ont choisi et qu'ils estiment importants pour eux, sans jugement de l'organisation sur ces choix. Cette prise en compte de leur avis constitue un élément très important de leur motivation. Par ailleurs, toutes les réunions du copil sont organisées de façon ludique et participative afin de susciter l'intérêt des enfants et des jeunes et de les motiver à y participer. Ils sont généralement accompagnés et préparés à participer aux Copils par une personne de confiance avec laquelle ils ont l'habitude d'interagir.

Dans le projet Tamkeen III (1er mars 2022 - 1er mars 2025) de Plan International France mené en Egypte, les jeunes ciblés par le projet participent aux Conseils d'Administration des ONG locales partenaires. Dans ce cadre, ils participent non seulement à la prise de décisions concernant l'organisation des clubs alumni composés d'anciens jeunes ayant participé aux précédentes phases du projet (Tamkeen I et II) dans un souci de renforcement de compétences (par exemple sur le plan d'action, la communication, la logistique et le budget) mais également au déroulé des activités du projet (formations, sensibilisations, mise en réseau employeurs, etc.) ainsi qu'à toutes celles mises en œuvre par les partenaires au-delà du projet.



©Plan International

Comment soutenir un enfant à prendre la parole aux Nations-Unies?

Deux enfants ayant connu les rues de Madagascar ont témoigné de leur vécu aux Nations Unies. Soutenus par Apprentis d'Auteuil et son partenaire le Centre NRJ, ils ont pris la parole lors de la Journée annuelle sur les droits de l'enfant du Conseil des droits de l'Homme, et durant une conférence organisée par Apprentis d'Auteuil à Genève.

Avant la rencontre, il est important de préparer de la documentation pour les enfants, accessible et adaptée à leur âge et leur contexte pour les informer sur ce qu'ils vont faire, les lieux qu'ils vont visiter, les personnes qu'ils vont rencontrer et l'objet et les modalités de leur participation (un PowerPoint avec des explications simples, des illustrations et des images a été préparé pour faciliter la compréhension). Il est également important de leur expliquer les retombées potentielles de leur participation et de leur rappeler qu'ils ont le droit de ne pas vouloir répondre ou de participer à tout moment : sont-ils d'accord pour être photographiés, filmés ? Comment ces photos, vidéos et ce qu'ils diront seront retranscrits, publiés ?

Puis vient le temps de préparation des interventions des enfants, ambassadeurs de leurs pairs. Dans le cadre de cette activité menée par Apprentis d'Auteuil et son partenaire le Centre NRJ, les enfants ont préparé les messages en groupe (20 enfants). Durant une journée entière, ils ont participé à des activités et ont échangé sur leur vécu lors de groupes de discussions. Les éducateurs présents aidaient à l'animation et prenaient les notes pour laisser les enfants s'exprimer librement. Deux autres temps de travail ont été organisés avec les deux enfants choisis pour le voyage afin de retravailler et s'approprier les messages discutés en groupe. Dans le même temps, les enfants ont été préparés à la prise de parole en public.

Dans la mesure du possible, il est aussi important d'organiser une rencontre préalable entre les enfants et les personnes qui prendront part à l'événement : ont ainsi été organisés une rencontre avec la journaliste qui modérait la conférence et un temps avec les autres enfants qui prendraient la parole aux Nations Unies.

Le jour de l'intervention, les équipes avaient pris soin de :

- prévoir un lieu calme, aménagé pour les enfants, afin qu'ils puissent se concentrer, se préparer et jouer,
- prévoir un temps pour décompresser avant l'évènement,
- identifier un chaperon pour l'enfant : a ainsi été identifiée une personne de référence à qui les enfants pouvaient s'adresser en cas de besoin, à même de les soutenir dans les échanges avec d'autres adultes, de les aider à répondre à certaines questions, etc.

En cas de besoin, prévoir un interprète pour les enfants en plus des personnes qui les accompagnent. Cela leur donne davantage de liberté et d'indépendance.



Apprentis d'Auteuil

Après l'événement, un suivi rapproché a été mis en place afin d'accompagner les enfants dans leurs attentes (les enfants pensent souvent que les impacts des actions de plaidoyer seront immédiats) et dans leur retour à la vie quotidienne après cette expérience très riche.

Rentrés chez eux, les deux enfants ont restitué leur expérience au centre où ils sont pris en charge auprès des autres enfants et des équipes éducatives. Deux temps de bilan ont aussi été organisés pour échanger avec eux sur ce qui leur a plu dans cette expérience et ce qui pourrait être amélioré.

6 Assurer la PROTECTION des enfants



Assurer la participation des enfants ne doit pas se faire au détriment de leur protection et de leur sécurité. Elle doit s'inscrire dans le respect du principe de ne pas nuire, et ce, tout au long du cycle de projet. En conséquence, certaines mesures de précaution doivent impérativement être respectées : les organisations doivent établir et communiquer un code de conduite clair pour tous les participants et participantes à l'activité accueillant la participation des enfants, former les animateurs et animatrices à la protection de l'enfant (signalement, reconnaissance de signe de maltraitance, etc.) et tenir compte de tous les facteurs d'exclusion. La participation des enfants ne peut se faire qu'avec leur consentement, dans des lieux sûrs et adaptés, et via des méthodes pédagogiques compréhensibles et adaptées à leur âge ; il est également de la responsabilité des organisations d'accompagner les enfants en amont de ses activités.

Enfin, les enfants doivent être protégés de tout préjudice dans leur prise de parole et relations avec les décideurs et acteurs responsables ; de même les organisations doivent les accompagner dans la préparation de ces rencontres et s'assurer que leurs interlocutrices et interlocuteurs sont informés des mesures de sécurité à respecter.

La protection des enfants implique nécessairement de préserver leurs informations personnelles ainsi que leur anonymat. Dans certains contextes ou pour certains sujets abordés, il est crucial que les enfants ne puissent pas être identifiés et localisés. Une attention particulière doit également être portée aux messages/vidéos/interpellations/violences diffusés sur les réseaux sociaux, aux éléments que pourraient diffuser les journalistes présents aux événements ou interviewant les enfants mais aussi à la communication effectuée par les autorités lors de rendez-vous institutionnels. Des mécanismes de suivi régulier - en amont, pendant et après - doivent être mis en place pour évaluer les risques et ajuster les mesures de protection si nécessaire. Si le risque se produit, des mesures d'adaptation et de réactions doivent être adoptées.



©Gilles Oger / Action Education

ILLUSTRATIONS

Dans la fédération Plan International, des politiques, mécanismes et procédures ont été mises en place afin d'assurer la protection des enfants.

Ainsi, toute personne employée par Plan et tout partenaire ou associé.e est formé.e à la politique mondiale de sauvegarde de Plan International et aux procédures qui y sont liées. Cette politique mondiale est liée aux politiques de prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels (PHEAS) mais aussi de la politique de signalement ou encore du code de conduite de Plan International. Grâce à une formation régulière, les employées et toutes autres personnes en contact avec des enfants et jeunes sont en mesure d'assurer la sauvegarde des droits et de signaler toute préoccupation ou allégation de violence, préjudice ou HEAS. Des formations plus approfondies sont également organisées sur demande par l'Unité de Sauvegarde Mondiale de Plan International, notamment pour les personnes dont les fonctions les amènent à travailler étroitement avec des enfants et des jeunes.

De même, chaque bureau Plan international a un.e référent.e Sauvegarde. La politique de sauvegarde de Plan International concerne tout enfant âgé de moins de 18 ans ainsi que les jeunes jusqu'à 24 ans. Tout enfant, adulte et/ou membre d'une communauté dans laquelle Plan International travaille peut signaler toute inquiétude, allégation, suspicion ou bien déposer une plainte via les différentes procédures de signalement existantes.

Enfin, Plan International utilise pour chaque programme des mécanismes de retour d'information et de plaintes adapté aux enfants. Ce mécanisme est conçu au démarrage de projet avant une mise en œuvre de la boucle de retour d'information, s'assurant que les retours et plaintes soient bien reçues et que des réponses soient données, le tout à travers l'activation de divers canaux de communication de feedback adaptés aux enfants. Plan adapte ses moyens d'information et de communication aux filles et garçons de tous âges et de toutes orientations sexuelles, dans une démarche inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap, en mettant en place des mesures assurant leur sécurité à tous les niveaux du circuit de retour d'information. L'ONG encourage l'engagement et le leadership des enfants et des jeunes dans le processus de conception et dans la mise en œuvre de mécanismes de retour d'information.

Ce processus participe également à l'apprentissage organisationnel permettant à Plan de tirer les leçons des erreurs et des risques passés et d'améliorer l'efficacité et la qualité de ses programmes d'intervention.

Un Enfant Par La Main (UEPLM) applique des principes stricts de protection des enfants et politique de tolérance zéro pour les comportements pouvant porter atteinte à leur bien-être. L'association s'est dotée en 2020 d'une Politique de sauvegarde de l'enfant (PSE), que tous ses collaborateurs, partenaires ainsi que prestataires en contact direct ou indirect avec les enfants doivent respecter. La PSE édicte diverses procédures pour s'assurer que les enfants ne sont pas blessés ou mis en danger en raison de la conception et de l'exécution des programmes, projets, événements ou activités auxquels ils participent. Ainsi, le consentement écrit éclairé pour que les enfants participent à un événement ponctuel dans le cadre d'un projet ou toute autre activité de l'association est obtenu des parents ou des tuteurs en amont de la mise en oeuvre de l'activité, via un "formulaire de consentement pour la participation à des activités ponctuelles et droit à l'image". Celui-ci rappelle le contenu de l'activité, son utilité et édicte les mesures de protection mise en place pour assurer la sécurité de l'enfant (ex. nombre adéquat d'adultes responsables devant accompagner et surveiller les enfants lors du déroulement des activités/évènements). Il informe aussi les parents/tuteurs sur l'utilisation qui pourra être faite des éventuelles images prises de l'enfant. Si le parent/tuteur l'accepte, il est invité à signer le formulaire et indiquer les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence.

Tout le personnel d'UEPLM nouvellement arrivé reçoit une courte formation sur la Politique de sauvegarde, afin de bien en comprendre les enjeux et la signer de manière éclairée. La formation reprend les grands chapitres de la PSE (recrutement, communication, formation signalement, prise en charge etc.), avec un focus sur le devoir de signalement.

GROUPE ENFANCE

www.groupe-enfance.org







En 2024, le Groupe Enfance est composé de 19 ONG :





































